

ARRÊTÉ
réglementant la circulation lors des travaux de voirie
Rue des Ducs

Le Maire de la Commune de BRIDORÉ,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-4, R 417- 9, R 417-10 et R417-11 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

VU la demande formulée par SPIE Citynetwork – 25 route de Vauzelles 37600 LOCHES en date du 15 juin 2026, représentée par Madame Laura MALLER;

Considérant la sécurité à mettre en place lors des travaux de sécurisation des réseaux électriques rue des Ducs;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le lundi 29 juin 2026 et pour une durée de 7 jours calendaires, la rue des Ducs sera fermée à la circulation pour tous les véhicules selon le plan joint en annexe 1.

Durant cette période, le stationnement de tous les véhicules sera également interdit.

Article 2 : Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par le demandeur procédant aux travaux. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

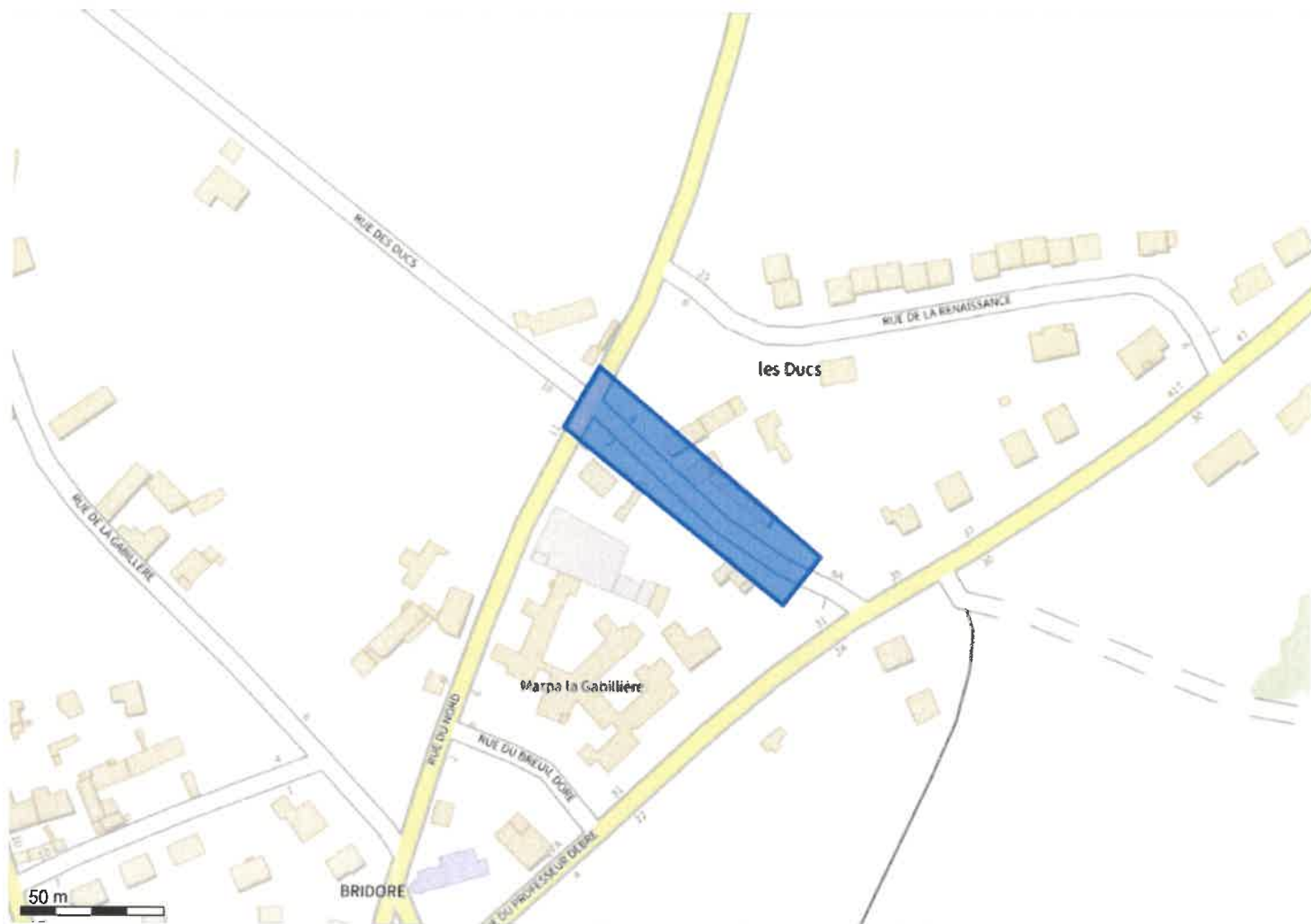
Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Bridoré.

Article 4 : Madame le Maire de la commune de Bridoré, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Loches, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à l'entreprise SPIE Citynetwork, chargée des travaux.

Fait à BRIDORE, le 15 juin 2026.

Le Maire,
Murielle COUTROT





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>1.08433833,47.02920888 1.08536226,47.02861308 1.08518792,47.02846225
1.08417728,47.02901931 1.08433833,47.02920888</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(47.029209 1.084338); (47.028613 1.085362); (47.028462 1.085188); (47.029019 1.084177); (47.029209 1.084338);

Annexe n° 2026-T-19.
Annexe 1: plan.